

Axes stratégiques - 2020/2024

- [Axes strategiques Universite Paris Nanterre 2020-2024.pdf](#) (PDF, 547 Ko)

L'université Paris Nanterre et ses entités de recherche ont récemment déposé leurs dossiers d'autoévaluation à l'Hcéres (vous pouvez consulter le projet d'établissement présenté en novembre sur le lien ci-dessus), le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Mais qu'est-ce que c'est exactement ?



Il s'agit d'une **Autorité administrative indépendante (AAI)**, un organisme administratif agissant au nom de l'État mais pas soumis à l'autorité d'un ministre, qui a pour mission d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les formations et les unités de recherche français.

Chaque année, il publie ses rapports d'évaluation élaborés sur la base des dossiers fournis par chaque structure, selon les principes d'objectivité, de transparence et d'égalité de traitement. Ces rapports sont publiés sur hceres.fr à partir de janvier/février de l'année suivante.

- **Dates**

Créé le 30 novembre 2018

Mis à jour le 03 décembre 2018

<https://pointcommun.parisnanterre.fr/sites-autre/webzine-point-commun/version-francaise/navigation/archives-des-2>